

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 78 - 2024 relative à l'approbation du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) pour la période 2024-2026

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et suivants,

Vu les statuts de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu la délibération n° 24-2024 en date du 18 avril 2024 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) établi entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et l'université de Reims Champagne-Ardenne pour la période 2024-2026 et autorise le président à représenter l'université de Reims Champagne-Ardenne et conclure ledit contrat en y apposant sa signature.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	21	Contre	8	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : COMP 2024-2026

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 24/10/2024

Document mis en ligne le : 24/10/2024